

26 sep 2012 -16:58

Emprunts perpétuels

Information réglementée.

Le Ministre des Finances va déposer sous peu un projet de loi auprès du Conseil des Ministres afin de proposer de rembourser à leur valeur nominale les emprunts perpétuels suivants :

"Dette 2,5%", code ISIN BE0000101049;

"Dette 3,5% 1937", code ISIN BE0000105081;

"Dette unifiée 4% première série", code ISIN BE0000112152;

"Dette unifiée 4% deuxième série", code ISIN BE0000113168;

"Emprunt 4% de la Libération", code ISIN BE0000114174.

L'objectif est de procéder au remboursement de ces emprunts dans le courant de l'année prochaine.

Ce remboursement s'inscrit dans le cadre d'une meilleure gestion de la dette de l'Etat fédéral qui permet de refinancer ces emprunts perpétuels peu liquides par des emprunts liquides.

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be